

## PRÉFET DE L' AISNE

### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

Opérations soumises à autorisation en application du code de la santé publique et du code de l'environnement

#### COMMUNE DE VILLERS-COTTERETS

Par arrêté préfectoral en date du 7 septembre 2020 a été prescrite l'ouverture d'enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire concernant la dérivation des eaux et la détermination des périmètres de protection autour du captage BSS003COSS sis sur le territoire de la commune de VILLERS-COTTERETS au profit de la communauté de communes Retz-en-Valois qui se déroulera du 20 octobre 2020 (15h) au 20 novembre 2020 (18h), à la communauté de commune Retz-en-Valois - 35 rue du général Leclerc - 02600 VILLERS-COTTERETS.

Dès la notification de l'ouverture de l'enquête conjointe, dans le cadre des dispositions générales liées aux indemnisations :

- les propriétaires et usagers concernés sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.
- Les personnes autres que les personnes précitées sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L.311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tout droit à indemnité.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier à la communauté de commune Retz-en-Valois - 35 rue du général Leclerc - 02600 VILLERS-COTTERETS aux jours et heures habituelles d'ouverture et y formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou adressées éventuellement ses observations soit par courrier Monsieur le commissaire enquêteur – enquêtes publiques des ouvrages d'eaux de VILLERS-COTTERETS - communauté de communes Retz-en-Valois - 9 rue Marx Dormoy - 02600 VILLERS-COTTERETS soit par courrier électronique à l'adresse : [ars.hdf.sse02@ars.sante.fr](mailto:ars.hdf.sse02@ars.sante.fr).

Monsieur Alain LOBJOIS, ingénieur chimiste (ER), est désigné commissaire enquêteur pour ces enquêtes et sera présent à **la communauté de commune Retz-en-Valois - 35 rue du général Leclerc - 02600 VILLERS-COTTERETS le 20 octobre 2020 de 15h à 18h, le 7 novembre 2020 de 9h à 12h et du 20 novembre 2020 de 15h à 18h** où il recevra les observations des intéressés.

A l'issue de l'enquête, toute personne concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Les demandes doivent être adressées au préfet du département.

**Le préfet de l'Aisne**